

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1287

Artikel: Nouvelle gestion publique : l'échelle des pompiers bernois
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui trop embrasse, mal étreint (les assurés)

Le principe de l'arrosoir ne peut s'appliquer aux 468 millions de l'assurance maladie.

UNE COMMISSION DU Conseil national entend distribuer aux assurés la part de subvention fédérale non utilisée pour abaisser les primes d'assurance maladie en faveur des personnes à revenu modeste; 468 millions sont en jeu. Et c'est le principe de l'arrosoir qui a été retenu: le «cadeau» serait de 70 francs par assuré pour 1997, moins de 6 francs par mois. Le montant est ridicule par son insignifiance.

Un arrosage concentré

Distribuer à tout le monde une somme limitée, c'est jeter l'argent par les fenêtres: la caisse fédérale sera bel et bien délestée de 468 millions, mais la plupart des assurés ne remarqueront pas la diminution de prime dont ils bénéficient.

Certes, il n'est pas possible à la Confédération d'obliger les cantons à utiliser cet argent, ni, pour des raisons d'organisation, à le distribuer aux seules personnes dont le revenu n'atteint pas un certain montant. La seule bonne manière consiste donc à faire de l'arrosage concentré: prendre en charge, par versement direct aux assurances, une partie des primes de ceux qui ont été le plus durement touchés par l'introduction de la LAMAL et par les hausses de primes: les familles. 468 millions, cela représente 275 francs de réduction annuelle de prime pour tous les enfants et les jeunes en formation que compte le pays. Une diminution de 550 francs par an pour une famille avec deux enfants. Ce n'est certes pas encore farmineux, mais le cadeau, au moins, sera perçu comme tel par les familles. Il faut se rappeler que la LAMAL a interdit aux assurances des pratiques favorables aux familles: importante réduction sur les primes des enfants, gratuité de la cotisation dès le 3e enfant. Il s'agissait de favoriser la concurrence entre les caisses et ces «pertes» pour les familles étaient censées être compensées, pour celles qui en avaient besoin, par la distribution ciblée de subventions aux assurés, via les cantons. On sait aujourd'hui que ce système ne fonctionne pas aussi bien que prévu.

D'une part parce que nombre de cantons n'utilisent pas entièrement l'enveloppe que la Confédération met à leur disposition (et qu'ils doivent compléter par des versements en proportion de ce qu'ils reçoivent); d'autre part parce que les cantons ont tendance à limiter leurs versements, par souci d'efficacité, aux couches les plus pauvres. Des familles au revenu moyen

ont ainsi subi de plein fouet les hausses de cotisations sans pouvoir bénéficier d'une compensation. Et comme les primes d'assurance maladie n'entrent pas dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation (celui-ci prend en compte les coûts de la santé), même les salariés dont le traitement est indexé ne peuvent récupérer ce qu'ils ont perdu. *pi*

NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

L'échelle des pompiers bernois

LE CORPS DES sapeurs-pompiers de Berne fait l'objet d'une expérience de Nouvelle Gestion Publique ou en tout cas de ce qui est présenté comme tel. Un contrat de prestations lie depuis 1996 le Service du feu à l'exécutif communal. Une enveloppe budgétaire est allouée chaque année et des mécanismes de contrôle sont mis en place.

Les pompiers peuvent proposer des prestations à des entreprises privées, expertises, surveillances, etc. Ces prestations privées ne doivent pas dépasser 5% des recettes annuelles. Le service peut conserver 50% de ses gains. Les pompiers peuvent utiliser les bénéfices résultant de leurs activités pour effectuer des investissements qui n'avaient pas été prévus dans le budget de l'année en cours, mais qui figurent néanmoins dans le plan pluriannuel.

Soutien de tous bords

Les instruments de contrôle sont constitués par trois rapports de service annuels présentant l'évolution des activités, des recettes et des dépenses et par deux rapports de direction donnant une vision plus synthétique. Il est également prévu d'effectuer des sondages d'opinion auprès de la population. Naturellement une comptabilité analytique assez détaillée est également mise en place.

Cette opération bénéficie actuellement d'un soutien politique important. Les partis de droite prévoient des économies à moyen terme, la gauche

une meilleure efficacité de l'administration et les hauts fonctionnaires une plus grande autonomie. Le maintien des emplois a été garanti. Toutefois le mandat de prestation prévoit la possibilité d'embaucher du personnel par contrat de droit privé. Les objectifs sont rédigés en termes généraux. La principale tâche du corps des pompiers est désignée comme «le sauvetage des hommes et des animaux». On ose espérer qu'il en allait déjà ainsi avant la nouvelle gestion publique...

Il est bien sûr prématuré de tirer un bilan de cette première année d'expérience. En lisant le mémoire d'étudiant dont nous tirons ces informations, nous ne pouvons nous défaire d'une impression de déjà vu. Les CFF ont fait l'expérience des mandats de prestation voici près de dix ans. D'autres entreprises de transport comme les TL à Lausanne s'en sont ensuite inspirées. La mécanique était toujours la même: objectifs, budget global, moyens de contrôle. Or, les dispositifs les plus astucieux se sont révélés impuissants face à la dégradation des recettes et à l'augmentation des coûts.

Sous couvert de la NGP, la réforme des sapeurs-pompiers bernois n'est peut-être rien d'autre qu'un moyen de contourner les rigidités du statut du personnel.

Après tout pourquoi pas, mais alors il faut le dire ouvertement. *ig*

Gabrielle Merz Turkmani, Gaëtan Membrez, Hubert Dafflon, *NPM Pompiers de Berne*, Mémoires de l'IDHEAP, 3/1996